

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 8, no 25, mardi 22 juillet 2008

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

Note de la rédaction

C'est avec plaisir que nous vous présentons l'édition de cette semaine du Bulletin de nouvelles sur la Diversité des Expressions Culturelles.

Nous désirons vous informer que le Bulletin fait relâche pour la période des vacances. Nous vous reviendrons dès le 25 août prochain. Soyez au rendez-vous !

D'ici là, notre site Internet, ses rubriques et les documents qui s'y trouvent demeurent à votre entière disposition. Nous vous invitons à continuer de vous y référer.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Mission de la ministre de la Culture et des Communications du Québec au Royaume-Uni et en France

Publications récentes

- La fin des cultures nationales ? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité, sous la direction de Lluís Bonet et Emmanuel Négrier
- Rapport de la CNUCED sur l'économie créative 2008 — Le défi d'évaluer l'économie créative: vers une politique éclairée

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Aides d'État : la Commission européenne autorise un régime d'aides d'un montant de 7,5 millions € en faveur de l'industrie cinématographique sarde

Autres actualités d'intérêt

- XII^e Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français


Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des

expressions culturelles sont en cours !

À l'occasion de la première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Le Comité intergouvernemental a tenu une première réunion, ordinaire, à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007, et une seconde, extraordinaire, à Paris, France, du 24 au 27 juin 2008. D'autres rencontres du Comité auront lieu d'ici la prochaine Conférence des Parties, prévue aux environs du mois de juin 2009, à Paris.

Au moment d'écrire ces lignes, 88 États ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Mission de la ministre de la Culture et des Communications du Québec au Royaume-Uni et en France

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, M^{me} Christine St-Pierre, effectue actuellement une mission à Londres, à Avignon et à Paris. La mission se déroule du 17 au 23 juillet 2008.

Dans un communiqué de presse diffusé le 16 juillet, la ministre Saint-Pierre a entre autres déclaré : « Cette mission, jalonnée de spectacles d'artistes québécois, me permettra tout d'abord de manifester le soutien du gouvernement aux artistes qui font rayonner notre culture à l'étranger. Je rencontrerai aussi des personnalités politiques, des organisateurs et des producteurs de spectacles pour ouvrir la porte à une meilleure diffusion de la culture québécoise et susciter des projets de coopération. »

À Londres, elle fera une annonce « qui témoigne des liens privilégiés qui unissent le Québec et le Royaume-Uni ». Elle rencontrera plusieurs intervenants du milieu culturel et assistera à la dernière représentation de l'opéra *The Rake's Progress* dont Robert Lepage a fait la mise en scène avec une équipe de concepteurs québécois. Présenté au Royal Opera House, ce spectacle fait partie des activités soulignant le 400^e anniversaire de la ville de Québec au Royaume-Uni.

La ministre se rendra ensuite au [Festival d'Avignon](#) où elle verra deux spectacles d'artistes québécois : *Seuls*, de Wajdi Mouawad, et *Kiwi*, de Daniel Danis. Le communiqué ajoute qu'elle profitera de son passage pour discuter avec des directeurs de théâtres français et des élus régionaux afin de stimuler la coproduction et accroître la présence du théâtre québécois en France.

En outre, la ministre participera au gala d'ouverture des [Fêtes de la danse](#) dont les Grands Ballets Canadiens sont les invités cette année. Ce festival, qui se tient au Grand Palais, à Paris, met en vedette chaque année une troupe prestigieuse. Les spectacles de danse donnent lieu à d'autres manifestations artistiques de la nation conviée. Ainsi, pour souligner le 400^e anniversaire de la ville de Québec, la culture québécoise sera à l'honneur, non seulement par la programmation des Grands Ballets, mais aussi par une œuvre monumentale de Jocelyne Allouche, une installation-performance de Nicolas Reeves et des performances multimédia DJ/VJ présentées par le [festival Elektra](#) de Montréal et DJ Soul Sista.

Les deux dernières journées de la mission seront consacrées à des échanges avec des personnalités politiques. Le communiqué signale que la ministre St-Pierre rencontrera

entre autres la ministre de la Culture et de la Communication de France, M^{me} Christine Albanel, avec qui elle abordera notamment la coproduction cinématographique.

Source :

- [Communiqué de presse du ministère de la Culture et des Communications du Québec](#)

Haut de la page 

Publications récentes

La fin des cultures nationales ? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité, sous la direction de Lluís Bonet et Emmanuel Négrier

Paru récemment aux Éditions La Découverte, l'ouvrage intitulé « La fin des cultures nationales ? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité ». Ce livre, préparé sous la direction de Lluís Bonet et Emmanuel Négrier, réunit un ensemble de contributions de spécialistes provenant de huit pays.

L'ouvrage se divise en deux grands chapitres. Le premier s'intitule « Globalisation, identités, cultures » et regroupe les contributions suivantes :

- Cultures et différence : les défis du multiculturalisme, par Tony Bennett
- La construction des imaginaires locaux et des identités culturelles dans le cadre de la mondialisation, par Mónica Lacarrieu
- Globalisation et identités, par Joan Subirats
- Les politiques culturelles et le processus de mondialisation des industries culturelles, par Xavier Cubeles
- Diversité et droits culturels : l'épreuve conventionnelle de l'Unesco, par Antoine Leonetti

Le second chapitre a pour thème « Les diversités culturelles au concret » et regroupe les textes suivants :

- Politiques culturelles et diversité au Royaume-Uni, par François Mtarasso
- Une culture de la diversité culturelle ? La situation néerlandaise, par Eltje Bos et Cas Smithuijsen
- Multiculturalité et politiques culturelles, par Ilda Curti et Luca dal Pozzolo
- Immigration et politique culturelle en Catalogne, par Jordi Caïs Fontanella et Joan Manuel García Jorba
- Le multiculturalisme proactif, par Martin Hopenhayn
- Culture et diversité : une comparaison franco-espagnole et entre échelles politiques, par Emmanuel Négrier

Lluís Bonet et Emmanuel Négrier signent la conclusion générale sous le thème : « La fin des cultures nationales ? »

Lluís Bonet est professeur d'économie à l'université de Barcelone. Il a notamment publié, avec Emmanuel Négrier, *La Politique culturelle en Espagne* (Khartala, Paris, 2007).

Emmanuel Négrier est chercheur CNRS en science politique au Centre d'études politiques de l'Europe latine à Montpellier. Il a notamment publié, avec Lluís Bonet, *La Politique culturelle en Espagne* (Khartala, Paris, 2007).

Source :

- [Site Internet des Éditions La Découverte](#)

Haut de la page 

d'évaluer l'économie créative: vers une politique éclairée

Au mois d'avril dernier, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) publiait l'ouvrage intitulé « Rapport sur l'économie créative 2008 — Le défi d'évaluer l'économie créative: vers une politique éclairée ».

Le document synthèse précise que le Rapport de 2008 sur l'économie créative est la première étude qui présente le point de vue de l'Organisation des Nations Unies sur cette question émergente. Il s'agit d'une initiative du partenariat constitué par la CNUCED et l'Unité spéciale pour la coopération Sud-Sud du PNUD. Le résumé précise également que ce rapport est en outre un exemple du travail novateur effectué par le Groupe informel de dialogue inter-institutions sur les industries créatives. Il réunit les contributions de cinq organismes concernés des Nations Unies : la CNUCED, le PNUD, l'UNESCO, l'OMPI et le CCI. « Cet effort collectif contribue non seulement à renforcer les synergies et à définir les complémentarités, mais offre aussi un moyen efficace d'améliorer la cohérence des politiques et d'accroître l'impact de l'action internationale sur l'économie créative et les industries créatives. »

Cet ouvrage est disponible (en anglais seulement) sur le site Internet de la [CNUCED](#). Le document synthèse est disponible en trois langues (anglais, français et espagnol) à la même adresse.

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Aides d'État : la Commission européenne autorise un régime d'aides d'un montant de 7,5 millions € en faveur de l'industrie cinématographique sarde

Le 17 juillet 2008, la Commission européenne annonçait qu'elle a autorisé, en application des règles du traité CE relatives aux aides d'État, un régime d'aides d'un montant de 7,5 millions € en faveur de l'industrie cinématographique sarde, qui sera applicable jusqu'en 2010. Ce régime, qui s'étale sur une période de trois ans, regroupe toutes les mesures d'aide accordées par la Sardaigne aux œuvres cinématographiques présentant un intérêt régional et culturel. Selon le communiqué de presse, « la Commission a constaté qu'il était compatible avec la dérogation culturelle prévue par le traité CE ainsi qu'avec les règles en matière d'aides à la production cinématographique énoncées dans la communication sur le cinéma de 2001 ».

M^{me} Neelie Kroes, commissaire chargée de la concurrence, a fait à ce propos la déclaration suivante : « Les films reflétant la culture d'une région européenne telle que la Sardaigne ne présenteraient sans doute pas suffisamment d'intérêt commercial pour être réalisés ou distribués sans aide publique. Je me réjouis dès lors que la Commission soit en mesure d'approuver ce régime qui démontre à quel point les Sardes sont fiers de leur riche patrimoine culturel et qui contribuera à préserver la diversité culturelle de l'Europe. »

La Commission précise que le régime vise essentiellement à soutenir le développement, la production et la distribution de films reflétant la culture sarde. Il prévoit des prêts à taux réduit pour la production de films de fiction, des subventions pour la diffusion de scénarios de films de fiction et la production de courts métrages, ainsi qu'une aide à la distribution de films de fiction et à l'organisation de festivals cinématographiques.

Le communiqué indique que l'appréciation par la Commission des aides à la production de films « s'est appuyée sur les règles communautaires en matière d'aides d'État énoncées dans la communication sur le cinéma de 2001 ([IP/01/1326](#)) ». Lors de l'évaluation des autres types d'aide, « la Commission s'est référée aux règles de cette communication pour appliquer la dérogation culturelle prévue à l'article 87, paragraphe 3, point d), du traité CE ».

La nouvelle signale enfin que la version non confidentielle de la décision sera publiée sous le numéro N60/2008 dans le registre des aides d'État sur le site Internet de la [DG Concurrence](#) dès que tous les problèmes de confidentialité auront été résolus. Le bulletin d'information électronique intitulé « [State Aid Weekly e-News](#) » donne la liste des dernières décisions relatives aux aides d'État publiées au Journal officiel et sur Internet.

Source :

Autres actualités d'intérêt

XII^e Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français

Le XII^e [Congrès mondial](#) de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) se déroule du 21 au 25 juillet, à Québec (Canada).

Le ministère des Relations internationales du Québec signale que, « confrontés à diverses réalités dans leur pays respectif », les congressistes auront l'occasion d'échanger et de débattre sur certains sujets des plus actuels : enjeux sociopolitiques, didactiques et pédagogiques, culturels et littéraires, ainsi que ceux reliés aux nouvelles technologies. Ce sera en outre l'occasion de faire le point sur les différents contextes d'enseignement du français et des langues. Le thème choisi pour ce XII^e Congrès est « Faire vivre les identités francophones ».

L'Association québécoise des enseignants de français langue seconde (AOEFLS) et l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) agissent comme hôtes du congrès. La FIPF, dont le siège social est à Sèvres, en France, rassemble plus de 80 000 enseignants de 172 associations réparties dans plus de 130 pays.

Le gouvernement du Québec apporte un soutien important à la tenue de cet événement.

Source :

- [Communiqué de presse du ministère des Relations internationales du Québec](#)